
Fiches thématiques

Cadrage européen

6.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2010, l'Union européenne à 27 pays (UE) atteint le demi-milliard d'habitants (*figure 1*). La population augmente de 2,7 ‰ en moyenne dans l'UE par rapport au 1^{er} janvier 2009. Néanmoins, la situation est très contrastée suivant les pays : pour certains, notamment d'anciens pays de l'Est, la population diminue depuis plusieurs années (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, etc.) ; c'est également le cas de l'Allemagne depuis 2003. Comme les années précédentes, la hausse de la population européenne s'explique majoritairement par le **solde migratoire** positif plutôt que par l'accroissement naturel de la population (**solde naturel**). À cet égard, la situation de la France est très particulière en Europe depuis plusieurs années car la situation y est inverse : c'est le solde naturel qui contribue le plus fortement à l'augmentation de la population.

La fécondité a progressé ces dernières années en Europe. Cette hausse est plus prononcée en Europe de l'Ouest que dans les anciens pays de l'Est, même si la fécondité stagne en Allemagne ou en Autriche depuis 10 ans (*figure 2*). La situation des pays nouvellement entrés dans l'UE est plus contrastée : la fécondité baisse en Lituanie, en Pologne ou en Slovaquie alors qu'elle progresse nettement en République tchèque ou en Bulgarie. **L'indicateur conjoncturel de fécondité** moyen de l'UE à 27 a progressé, passant de 1,45 enfant par femme en 2002 à 1,57 en 2008. L'âge moyen à l'accouchement augmente partout en Europe et atteint 29,7 ans en 2008 ; la France se situe dans la moyenne européenne. Il est supérieur à 31 ans en Irlande, en Italie et au Luxembourg.

Dans les pays de l'Est, il a nettement augmenté ces 10 dernières années, mais demeure un peu plus faible qu'en Europe de l'Ouest (respectivement 28 ans contre 30 ans en moyenne). La part des naissances hors mariage est en hausse partout en Europe ; 52,5 % des bébés sont nés hors mariage en France en 2008. Ce taux est parmi les plus élevés d'Europe. Néanmoins, les naissances hors mariage sont encore loin d'être la norme dans certains pays comme la Grèce (6 % des naissances) ou l'Italie (18 %).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : la part des 65 ans ou plus dans la population augmente régulièrement depuis 10 ans, passant de 15,4 % en 1999 à 17,2 % en 2009. Seuls l'Irlande et le Luxembourg ne suivent pas cette tendance : dans ces pays, la part des 65 ans ou plus régresse légèrement sur les 10 dernières années. Le vieillissement de la population va s'accroître dans les années à venir avec l'arrivée à 65 ans de la première génération du baby-boom d'après-guerre (génération 1946) dès 2011.

L'augmentation continue des **espérances de vie à la naissance** contribue au vieillissement de la population européenne. En 2008, l'espérance de vie des européens atteint 76,4 ans, soit 22 mois de plus qu'il y a 5 ans ; celle des européennes atteint 82,3 ans (+ 18 mois en 5 ans). L'espérance de vie des Françaises (84,3 ans) est la plus élevée de l'UE avec celle des Espagnoles. Par contre, l'espérance de vie des Français (77,6 ans) ne se situe que dans le deuxième tiers du classement, loin derrière celle des Suédois (79,2 ans), des Italiens (78,7 ans) ou des Chypriotes (78,5 ans). ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir fiche 2.1.

Pour en savoir plus

- « First demographic estimates for 2009 », *Data in focus* n° 47/2009, Eurostat, décembre 2009.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Portrait de la population »), fiche 2.1.

1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2010 (en milliers)	Évolution entre 2009 et 2010 (en %)			Part des naissances hors mariage en 2008 ² (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2009 ³ (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2008 ⁴ (en années)	
		Accroissement naturel	Migrations ¹	Total			Femmes	Hommes
Allemagne	81 800	-2,3	-0,2	-2,5	32,1	20,4	82,7	77,6
Autriche	8 375	-0,1	2,5	2,4	38,8	17,4	83,3	77,8
Belgique	10 827	2,0	5,1	7,1	39,0	17,1	82,6	77,1
Bulgarie	7 564	-3,6	-2,1	-5,7	51,1	17,4	77,0	69,8
Chypre	798	5,5	-4,0	1,5	8,9	12,7	83,1	78,5
Danemark	5 535	1,4	3,9	5,3	46,2	15,9	81,0	76,5
Espagne	45 989	2,2	1,3	3,5	31,7	16,6	84,3	78,0
Estonie	1 340	-0,2	0,0	-0,2	59,0	17,1	79,5	68,7
Finlande	5 351	2,0	2,7	4,7	40,7	16,7	83,3	76,5
France	64 667	4,3	1,1	5,4	52,5	16,5	84,3	77,6
Grèce	11 295	0,7	2,4	3,1	5,9	18,7	82,4	77,7
Hongrie	10 013	-3,4	1,6	-1,8	39,5	16,4	78,3	70,0
Irlande	4 456	10,2	-9,0	1,2	33,1	11,0	82,3	77,5
Italie	60 340	-0,4	5,3	4,9	17,7	20,1	84,2	78,7
Lettonie	2 248	-3,6	-2,1	-5,7	43,1	17,3	77,8	67,0
Lituanie	3 329	-1,6	-4,6	-6,2	28,5	16,0	77,6	66,3
Luxembourg	502	4,0	13,2	17,2	30,2	14,0	83,1	78,1
Malte	413	2,2	-3,8	-1,6	25,4	14,1	82,3	77,1
Pays-Bas	16 578	3,1	2,5	5,6	41,2	15,0	82,5	78,4
Pologne	38 167	0,9	0,0	0,9	19,9	13,5	80,0	71,3
Portugal	10 638	-0,5	1,4	0,9	36,2	17,6	82,4	76,2
République tchèque	10 507	1,0	2,7	3,7	36,3	14,9	80,5	74,1
Roumanie	21 462	-1,6	-0,1	-1,7	27,4	14,9	77,2	69,7
Royaume-Uni	62 008	3,7	2,9	6,6	44,4	16,1	81,9	77,7
Slovaquie	5 425	1,5	0,8	2,3	30,1	12,1	79,0	70,8
Slovénie	2 047	1,4	5,8	7,2	52,8	16,4	82,6	75,5
Suède	9 341	2,3	6,7	9,0	54,7	17,8	83,3	79,2
Union européenne	501 016	1,0	1,7	2,7	35,4	17,2	82,3	76,4

1. Y compris ajustements de population.

2. Belgique, Chypre, Italie : données 2007.

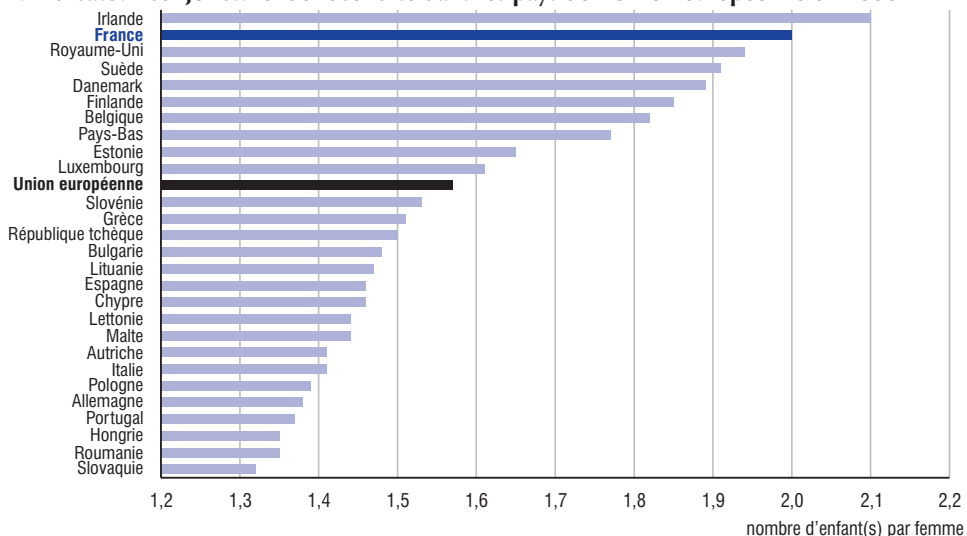
3. Belgique, Royaume-Uni : données 2008.

4. Belgique, Italie, Royaume-Uni : données 2007.

Note : les nouvelles collectivités d'outre mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France reprises ici, mais le sont dans les données publiées par Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Source : Eurostat (extraction des données en août 2010), sauf France : estimations de population.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2008



Source : Eurostat (extraction des données en août 2010).

6.2 Éducation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Cinq questions prioritaires dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle font l'objet d'objectifs chiffrés : la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, la réduction des sorties précoces, l'amélioration des compétences de base en lecture, l'augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie et le développement de la formation des adultes.

En 2009, 79 % des jeunes Européens âgés de 20 à 24 ans sont titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (*figure 1*). La cible visée pour 2010 est de 85 % sur l'ensemble de l'Union européenne. Cette proportion atteint 84 % en France, plus de 90 % en Pologne ou en République tchèque mais encore moins de 60 % au Portugal ou à Malte.

15 % des jeunes de l'Union européenne sont **sortants précoces** en 2008. L'objectif défini au sommet de Lisbonne est de faire passer cette proportion sous le seuil de 10 % d'ici 2010. En France, la proportion de sortants précoces est de 12 % ; elle dépasse 30 % au Portugal (chiffres provisoires), en Espagne et à Malte, tandis que cinq pays ont déjà atteint la cible de moins de 10 % (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Lituanie et Finlande).

Entre 2000 et 2010, la proportion de jeunes de 15 ans ne possédant pas les **compétences**

« **de base** » en lecture doit baisser de 20 % selon l'objectif fixé par le sommet de Lisbonne. En France, la proportion de jeunes présentant de faibles compétences en lecture est de 22 % en 2006 (*figure 2*). Elle est de 5 % en Finlande, comprise entre 15 et 16 % aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark mais supérieure à 25 % en Espagne, en Italie et en Grèce).

En termes de capacités scientifiques, la cible qui était fixée, une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans, a été atteinte dès 2003.

Enfin, un autre objectif vise à développer la formation tout au long de la vie. Ainsi, la cible définie au sommet de Lisbonne est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes âgés de 25 à 64 ans qui ont suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). Actuellement, cette proportion au sein de l'Union européenne est de 10 %. La proportion en France (7 %) est très inférieure à ce que l'on peut observer dans les pays scandinaves, en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas notamment.

Sur l'ensemble de ces indicateurs, quel que soit le pays de l'Union européenne, les femmes sont en meilleure position que les hommes, sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie où elles sont minoritaires. ■

Définitions

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans, ayant arrêté leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou n'ayant pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant leur dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme supérieur (numérateur). Ce taux est calculé à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail.

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa), soumis à des enfants de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2006 du test.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, édition 2010, Depp, à paraître.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2010, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr
- « Progress towards the Lisbon objectives in education and training » rapport 2009, Eurostat, en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle

en %

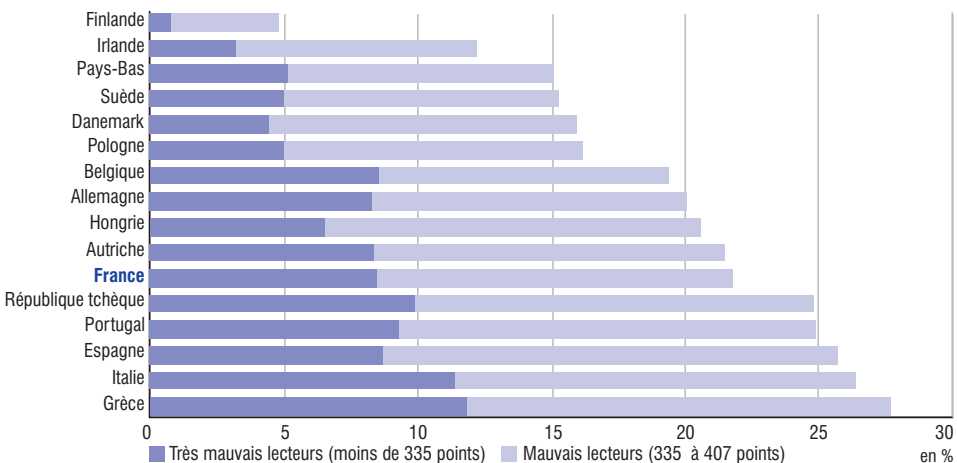
	Jeunes (20-24 ans) titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire	Jeunes (18-24 ans) sortants précoces	Adultes (25-64 ans) ayant suivi un enseignement ou une formation au cours du mois précédant l'enquête
	2009 ^p	2008	2008
Allemagne	74	11,8	8
Autriche	86	10,1	13
Belgique	83	12,0	7
Bulgarie	84	14,8	1
Chypre	88	13,7	9
Danemark	70	11,5	30
Espagne	60	31,9	10
Estonie	82	14,0	10
Finlande	85	9,8	23
France	84	11,8	7
Grèce	82	14,8	3
Hongrie	84	11,7	3
Irlande	87	11,3	7
Italie	76	19,7	6
Lettonie	80	15,5	7
Lituanie	87	7,4	5
Luxembourg	76	13,4	9
Malte	52	39,0	6
Pays-Bas	77	11,4	17
Pologne	91	5,0	5
Portugal ^p	56	35,4	5
République tchèque	92	5,6	8
Roumanie	78	15,9	2
Royaume-Uni	79	17,0	20
Slovaquie	93	6,0	3
Slovénie	86	5,1 ²	14
Suède ¹	86	11,1	32
Union européenne	79	14,9	10

1. Données de l'année précédente.

2. Réserves d'Eurostat.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2006



Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête Pisa de 2006, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs (moins de 335 points) et pour 13,3 % de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 21,8 %, contre 15 % en 2000.

Note : la moyenne sur l'Union européenne n'est pas disponible en 2006.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa).

6.3 Emploi et chômage

En 2009, 64,6 % des habitants de l'Union européenne (UE) âgés de 15 à 64 ans ont un emploi (figure 1). Ce taux d'emploi est en nette diminution par rapport à l'année précédente en raison de la crise économique mondiale (- 1,3 point).

Le **taux d'emploi** des hommes (70,7 %) reste supérieur de 12 points à celui des femmes (58,6 %), même si l'écart tend à se réduire. Il était de 18 points en 1998. Ce différentiel de taux d'emploi s'observe dans tous les pays mais à des degrés variables. Il est de moins de 5 points en Finlande et en Suède depuis plusieurs années, ainsi qu'en Estonie et en Lituanie en 2009 parce que l'emploi masculin y a été beaucoup plus durement touché par la crise que l'emploi féminin. Il dépasse toujours 20 points en Grèce, en Italie et à Malte. Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) et de Stockholm (mars 2001), prévoient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. La dégradation du marché du travail a entravé la convergence des taux d'emploi vers ces critères. En 2009, cinq pays atteignent ces objectifs : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. La Finlande, le Royaume-Uni et Chypre avaient atteint ces objectifs en 2008, mais leur taux d'emploi est repassé juste en dessous des 70 % avec la montée du chômage. Ils remplissent toujours toutefois l'objectif en termes d'emploi féminin, tout comme la France, les trois pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), le Portugal et la Slovaquie.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des jeunes adultes de 15 à 24 ans a fortement pâti de la crise en 2009 : il s'élève à 35,2 % contre 37,6 % en 2008. Cette moyenne masque de fortes disparités : alors qu'en Italie, en Grèce et dans certains pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie) moins de 25 %

des jeunes sont en emploi, ils sont plus de 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas.

Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) se situe quant à lui à 46 % en 2009, quand l'objectif européen est fixé à 50 % en 2010. Onze pays de l'UE ont dépassé ce seuil, et parfois nettement comme en Suède où 70 % des 55 à 64 ans ont un emploi. En revanche, dans neuf pays, dont la France, le taux d'emploi des seniors est en deçà de plus de 10 points de l'objectif.

Parmi les européens qui ont un emploi, 18,8 % travaillent à temps partiel en 2009. Le temps partiel reste plus féminin que masculin : il concerne près d'un tiers des femmes en emploi, contre moins d'un homme sur dix. La part du temps partiel est très disparate au sein de l'UE. Il est particulièrement fréquent aux Pays-Bas où il représente près de la moitié de l'emploi. Le temps partiel est important en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, au Royaume-Uni et en Suède où il compte pour environ 25 % de l'emploi. En revanche, il reste relativement peu répandu dans les pays de l'Est de l'Europe.

Avec 13,5 % de salariés en contrat à durée déterminée, la situation de la France est égale à la moyenne de l'UE. En Espagne, en Pologne et au Portugal, la part des contrats à durée déterminée dépasse 20 %, alors qu'elle est inférieure à 3 % en Estonie, en Roumanie et en Lituanie.

En moyenne annuelle, le **taux de chômage** de l'UE s'élève à 8,9 % en 2009 (figure 2), en nette augmentation par rapport à 2008 (7,0 %). L'Espagne est le pays où le taux de chômage est le plus élevé. Il a fortement augmenté avec la crise et atteint 18,0 % en 2009 après 11,3 % en 2008. Le chômage est également en forte hausse en 2009 en Lettonie (17,1 % après 7,5 %), en Estonie (13,8 % après 5,5 %), en Lituanie (13,7 % après 5,8 %) et en Irlande (11,9 % après 6,3 %). Le taux de chômage reste en revanche beaucoup plus faible aux Pays-Bas, en Autriche, au Luxembourg ou à Chypre par exemple. ■

Définitions

Taux d'emploi : voir fiche 3.3.

Taux de chômage : voir fiche 3.4.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2010 », *Livres statistiques*, Eurostat, septembre 2010.
- « The social situation in the European Union 2009 », *Livres statistiques*, Eurostat, juillet 2010.
- Voir aussi : fiches 3.2, 3.3 et 3.4.

1. Taux d'emploi et indicateurs sur l'emploi en 2009

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble				
Allemagne	75,6	66,2	70,9	46,2	56,2	26,1	14,5
Autriche	76,9	66,4	71,6	54,5	41,1	24,6	9,1
Belgique	67,2	56,0	61,6	25,3	35,3	23,4	8,2
Bulgarie	66,9	58,3	62,6	24,8	46,1	2,3	4,7
Chypre	77,6	62,5	69,9	35,5	56,0	8,4	13,5
Danemark	78,3	73,1	75,7	63,6	57,5	26,0	8,9
Espagne	66,6	52,8	59,8	28,0	44,1	12,8	25,4
Estonie	64,1	63,0	63,5	28,9	60,4	10,5	2,5
Finlande	69,5	67,9	68,7	39,6	55,5	14,0	14,6
France	68,5	60,1	64,2	31,4	38,9	17,3	13,5
Grèce	73,5	48,9	61,2	22,9	42,2	6,0	12,1
Hongrie	61,1	49,9	55,4	18,1	32,8	5,6	8,5
Irlande	66,3	57,4	61,8	35,4	51,0	21,2	8,5
Italie	68,6	46,4	57,5	21,7	35,7	14,3	12,5
Lettonie	61,0	60,9	60,9	27,7	53,2	8,9	4,3
Lituanie	59,5	60,7	60,1	21,5	51,6	8,3	2,2
Luxembourg	73,2	57,0	65,2	26,7	38,2	18,2	7,2
Malte	71,5	37,7	54,9	44,1	28,1	11,3	4,8
Pays-Bas	82,4	71,5	77,0	68,0	55,1	48,3	18,2
Pologne	66,1	52,8	59,3	26,8	32,3	8,4	26,5
Portugal	71,1	61,6	66,3	31,3	49,7	11,6	22,0
République tchèque	73,8	56,7	65,4	26,5	46,8	5,5	8,5
Roumanie	65,2	52,0	58,6	24,5	42,6	9,8	1,0
Royaume-Uni	74,8	65,0	69,9	48,4	57,5	26,1	5,7
Slovaquie	67,6	52,8	60,2	22,8	39,5	3,6	4,4
Slovénie	71,0	63,8	67,5	35,3	35,6	10,6	16,4
Suède	74,2	70,2	72,2	38,3	70,0	27,0	15,3
Union européenne	70,7	58,6	64,6	35,2	46,0	18,8	13,5

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi.

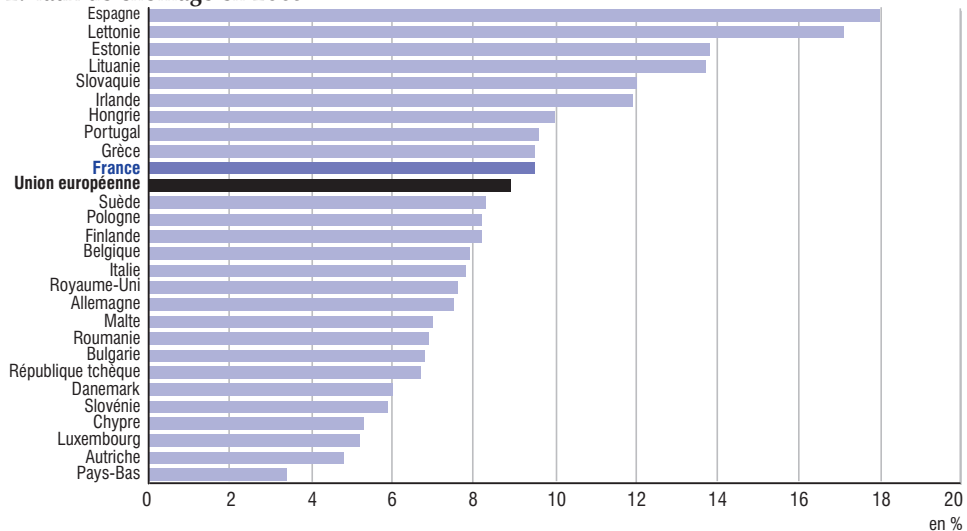
2. Parmi l'ensemble des salariés.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : les données pour la France diffèrent de celles de la fiche 3.4 car l'âge est ici entendu « au moment de l'enquête ».

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2010).

2. Taux de chômage en 2009



Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : les données pour la France diffèrent de celles de la fiche 3.4 car l'âge est ici entendu « au moment de l'enquête ».

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2010).

6.4 Salaires et revenus

En Bulgarie, en Roumanie, dans les pays baltes, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie, un salarié à temps complet dans le secteur de l'industrie ou des services gagne un salaire brut moyen inférieur à 10 000 euros par an (figure 1, en 2008, sauf pour certains pays). Les pays méditerranéens sont dans une situation intermédiaire mais restent en dessous de la moyenne de l'Union européenne, avec un salaire brut annuel moyen compris entre 10 000 et 25 000 euros ; tandis qu'un salarié à temps complet gagne en moyenne un salaire supérieur à 30 000 euros dans les autres pays de l'Union. Si les pays du Sud et de l'Est de l'Europe ont pour l'instant un salaire brut moyen plus faible, la situation évolue dans le sens d'un rattrapage : ces pays voient en effet leurs salaires augmenter en moyenne quatre fois plus vite les autres pays de l'Union.

Le **niveau de vie** annuel moyen pour l'ensemble de l'Union européenne s'élève à 16 960 euros en 2008. Le niveau de vie d'une personne comprend les salaires et l'ensemble des autres revenus de son ménage (y compris les prestations sociales, et, en négatif, les impôts directs) et tient compte de la composition du ménage auquel elle appartient. Pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il ne suffit pas d'analyser le montant des revenus en euros car les niveaux des prix sont très différents d'un pays à l'autre. Il faut connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays, c'est-à-dire utiliser la **parité de pouvoir d'achat** (PPA) qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. Ainsi, le niveau de vie en PPA est 8 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Roumanie (figure 2). Mis à part ces deux pays aux

valeurs extrêmes, parmi les 25 autres pays de l'Union, la moyenne des cinq plus faibles niveaux de vie (en PPA) est 3 fois inférieure à la moyenne des cinq niveaux de vie les plus élevés.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. Il est de 18 550 euros par an au Luxembourg et de moins de 1 500 euros par an en Bulgarie et en Roumanie. En prenant en compte la parité de pouvoir d'achat, les écarts entre pays se réduisent, mais, malgré tout, neuf pays ont un seuil de pauvreté supérieur à 10 000 euros (principalement des pays d'Europe du Nord) tandis que dans huit autres pays, même le niveau de vie moyen est en dessous de cette valeur (pays d'Europe de l'Est et pays baltes). Le **taux de pauvreté** est de 17 % sur l'ensemble de l'Union européenne. Il n'y a pas de relation directe entre le niveau de vie moyen observé dans un pays et le taux de pauvreté de ce même pays : la pauvreté étant définie de manière relative, la répartition des revenus et les inégalités entre les personnes entrent également en compte. Ainsi, bien que la République tchèque, la Slovaquie ou la Hongrie aient des niveaux de vie moyen relativement faibles, leurs taux de pauvreté restent relativement modérés (inférieurs à 12 %). Au contraire, près de 20 % des Britanniques ont un niveau de vie inférieur à leur seuil de pauvreté alors que le niveau de vie moyen au Royaume-Uni est l'un des plus élevés de l'Union européenne. Les pays scandinaves, les Pays-Bas, le Luxembourg ou l'Autriche ont à la fois un niveau de vie élevé et un taux de pauvreté faible. En revanche, les pays baltes, la Bulgarie, la Pologne ou la Roumanie conjuguent un niveau de vie faible et une pauvreté élevée. ■

Définitions

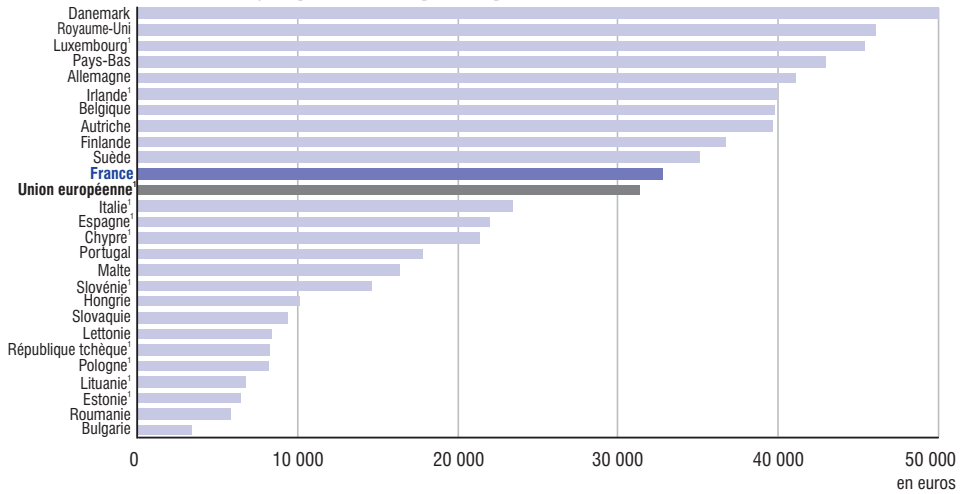
Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir fiche 4.4.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2010 », *Livres statistiques*, Eurostat, septembre 2010.
- « The social situation in the European Union 2009 », *Livres statistiques*, Eurostat, juillet 2010.
- « Combating poverty and social exclusion », *Livres statistiques*, Eurostat, janvier 2010.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Salaires et niveaux de vie ») ; fiches 4.1 et 4.4.

1. Salaire brut annuel moyen pour un temps complet en 2008 dans l'industrie et les services



1. Irlande, Espagne, Lituanie, Luxembourg, Slovénie, Royaume-Uni : données 2007 ; Union européenne, Chypre, Italie, Pologne, République tchèque : données 2006 ; Estonie : données 2005 ; Grèce : données non disponibles.

Champ : salariés à temps complet, sauf Estonie, Italie, Lituanie, Pologne, Slovénie : salaire moyen en équivalents-temps plein de l'ensemble des salariés ; secteurs de l'industrie et des services nomenclature Nace Rév.2, sauf Estonie, Lituanie, Pologne, Slovénie, Chypre, Espagne, Italie, Irlande, Luxembourg, Royaume-Uni Nace Rév.1.1 ; entreprises de 10 salariés ou plus dans la majorité des cas.

Note : le salaire brut inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, avant retenue des cotisations sociales et des impôts dus par le salarié.

Source : Eurostat, (extraction des données en août 2010).

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2008

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	21 090	20 680	10 990	10 780	15
Autriche	21 380	20 920	11 410	11 160	12
Belgique	19 990	18 450	10 790	9 960	15
Bulgarie	2 660	5 760	1 300	2 820	21
Chypre	18 930	21 580	10 060	11 470	16
Danemark	26 030	18 950	14 500	10 550	12
Espagne	14 580	15 710	7 770	8 370	20
Estonie	6 330	8 670	3 330	4 560	20
Finlande	22 070	18 410	11 890	9 920	14
France	20 000	18 470	10 540	9 730	13
Grèce	12 770	14 080	6 480	7 150	20
Hongrie	4 830	7 230	2 640	3 960	12
Irlande	26 760	21 490	13 770	11 060	15
Italie	17 730	17 240	9 380	9 120	19
Lettonie	5 940	8 920	2 900	4 350	26
Lituanie	4 940	8 240	2 500	4 170	20
Luxembourg	35 450	30 740	18 550	16 090	13
Malte	10 590	14 010	5 740	7 590	15
Pays-Bas	22 300	21 900	11 710	11 500	11
Pologne	4 940	7 970	2 490	4 020	17
Portugal	10 290	12 000	4 890	5 700	19
République tchèque	6 810	10 910	3 640	5 830	9
Roumanie	2 330	3 780	1 170	1 910	23
Royaume-Uni	26 530	23 570	13 210	11 730	19
Slovaquie	5 180	7 310	2 880	4 060	11
Slovénie	11 710	14 820	6 540	8 270	12
Suède	21 800	18 850	12 340	10 670	12
Union européenne	16 960	///	8 800	///	17

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Champ : population des ménages.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 4.4. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2010).

6.5 Protection sociale

En 2007, les **dépenses de protection sociale** représentent 26,2 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (figure 1). Comme la France, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède consacrent de l'ordre de 30 % de leur PIB à ces dépenses, contre moins de 15 % dans les pays Baltes ou en Roumanie.

Exprimée en **parité de pouvoir d'achat** (PPA), la dépense moyenne par habitant pour la protection sociale est six fois plus élevée aux Pays-Bas qu'en Roumanie ou en Bulgarie. Globalement, plus le niveau de vie du pays est élevé, plus les dépenses de protection sociale y sont élevées. Mais d'autres éléments interviennent également : structures démographiques, taux de chômage, facteurs institutionnels ou économiques. Par exemple, le niveau des prestations sociales de santé dépend à la fois du niveau des dépenses de santé et du mode de financement de ces dépenses (part des dépenses financées par des assurances privées ou directement laissées à la charge des ménages).

Près de la moitié des **prestations sociales** sont liées à la vieillesse et à la survie (principalement des pensions de reversion). L'Italie et la Pologne se démarquent puisque plus de 60 % de leurs prestations sociales sont consacrées à ce poste. Ces deux pays sont pourtant dans des situations différentes : la part des personnes âgées est supérieure à la moyenne européenne en Italie alors qu'elle est

nettement inférieure en Pologne. Les dépenses de maladie et de soins de santé forment le second poste de dépenses de prestations sociales (29,1 %). Les autres fonctions représentent des montants plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants sont relativement plus élevées en Irlande (14,7 %) et au Luxembourg (16,6 %), où la proportion d'enfants de moins de 15 ans est forte. L'Espagne et la Belgique consacrent près de 12 % de leurs prestations sociales au chômage alors que cette proportion est inférieure à 2 % en Estonie, en Italie ou en Lituanie. La structure des prestations sociales en France est proche de la moyenne européenne, même si la part des dépenses liées à l'invalidité ou à la vieillesse y est un peu plus faible, au profit des dépenses liées à la maladie, au chômage, à la famille et au logement.

La protection sociale est financée à 58,5 % par les cotisations sociales et à 38,0 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'impôts et taxes affectés (figure 2). Près des trois quarts des pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. C'est surtout le cas de l'Estonie, de la République tchèque, de la Belgique et de la Slovénie où plus des deux tiers de la protection sociale est financé par ce biais. À l'inverse, plus de 50 % de la protection sociale est financé par des contributions publiques au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni. ■

Définitions

Dépenses de protection sociale : elles comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir fiche 6.4.

Prestations sociales : elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Contributions publiques : les contributions publiques sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2010 », *Livres statistiques*, Eurostat, septembre 2010.
- « Combating poverty and social exclusion », *Livres statistiques*, Eurostat, janvier 2010.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Salaires et niveaux de vie ») ; fiche 4.5.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2007

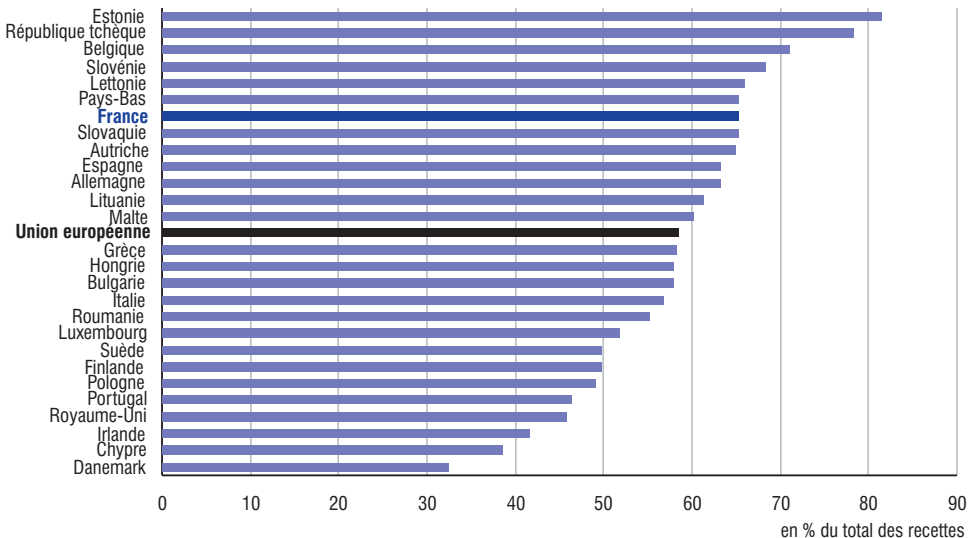
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA ¹)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	43,2	29,8	7,7	10,6	5,8	2,9	27,7	122
Autriche	49,0	26,0	8,0	10,2	5,3	1,5	28,0	132
Belgique	45,3	26,5	6,6	7,1	11,7	2,8	29,5	133
Bulgarie	51,5	27,1	8,3	8,6	2,0	2,5	15,1	22
Chypre	46,7	25,2	3,7	10,8	4,8	8,8	18,5	64
Danemark	38,1	23,0	15,0	13,1	5,6	5,1	28,9	132
Espagne	41,3	31,2	7,6	6,0	11,7	2,2	21,0	85
Estonie	43,8	33,4	9,3	11,6	1,2	0,8	12,5	33
Finlande	38,5	26,3	12,6	11,6	7,8	3,2	25,4	112
France	45,3	29,9	6,1	8,5	6,1	4,2	30,5	127
Grèce	52,0	28,1	4,9	6,2	4,5	4,4	24,4	88
Hongrie	43,9	25,5	9,6	12,8	3,4	4,9	22,3	53
Irlande	27,3	41,1	5,5	14,7	7,7	3,6	18,9	108
Italie	61,1	26,1	6,0	4,7	1,8	0,3	26,7	104
Lettonie	46,8	29,7	7,0	11,0	3,3	2,2	11,0	24
Lituanie	47,0	30,7	10,4	8,7	1,9	1,3	14,3	33
Luxembourg ²	37,2	26,0	12,3	16,6	4,9	2,9	19,3	203
Malte	52,4	29,2	6,3	5,9	2,8	3,4	18,1	54
Pays-Bas	40,3	32,5	9,1	6,0	4,3	7,8	28,4	142
Pologne	60,2	22,1	9,6	4,5	2,2	1,4	18,1	37
Portugal	50,1	28,3	10,0	5,3	5,1	1,2	24,8	72
République tchèque	43,9	33,9	8,1	9,2	3,5	1,4	18,6	57
Roumanie	47,3	23,8	10,0	13,2	2,2	3,5	12,8	21
Royaume-Uni	44,9	30,6	9,8	6,0	2,1	6,5	25,3	114
Slovaquie	43,8	30,8	8,5	10,0	3,6	3,3	16,0	41
Slovénie	46,8	32,1	7,8	8,7	2,3	2,4	21,4	73
Suède	41,0	26,1	15,3	10,2	3,8	3,7	29,7	138
Union européenne	46,2	29,1	8,1	8,0	5,1	3,6	26,2	100

1. En parité de pouvoir d'achat (voir *Définitions*), la moyenne de l'Union européenne étant à 100.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car une part importante des prestations est versée à des personnes vivant en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). Sans compter ces versements, les dépenses par habitant baisseraient d'environ 18 %.

Source : Eurostat, *Sespros* (extraction des données en août 2010).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2007



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, *Sespros* (extraction des données en août 2010).

6.6 Consommation et conditions de vie

En 2008, le logement constitue le premier poste de dépenses de consommation des ménages de l'Union européenne (28,2 %, *figure 1*), devant les transports (13,4 %), l'alimentation (12,9 %), la culture, les loisirs et les communications (11,9 %) et les hôtels, cafés et restaurants (8,6 %). Les autres postes de consommation (25,0 %) sont principalement l'équipement de la maison, l'habillement, et dans une moindre mesure l'alcool, le tabac et les dépenses de santé ou d'éducation supportées par les ménages.

Après s'être stabilisé, voire avoir légèrement diminué jusqu'en 2002, le poids des **dépenses de logement** augmente à nouveau depuis. Il varie fortement selon les pays : de l'ordre de 20 % dans certains pays d'Europe du Sud (Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal) et en Lituanie, à plus de 30 % dans les pays scandinaves, en Allemagne, en France et en Slovaquie. Ces écarts sont délicats à expliquer car ils renvoient tout à la fois à des différences culturelles, économiques et climatiques.

Depuis 1998, le transport a dépassé l'alimentation pour devenir le deuxième poste de dépenses de consommation des ménages de l'UE. Si le poids de l'alimentation dans le budget des ménages diminue dans l'ensemble des pays européens, les disparités qui subsistent reflètent fortement les écarts de niveaux de vie moyens entre les différents pays. Ainsi, dans la moitié des pays européens (et notamment la quasi-totalité des pays entrés récemment dans l'UE), l'alimentation est encore le deuxième poste de consommation ; en Lituanie, elle reste même

le premier poste de dépenses. La part des dépenses consacrées à l'alimentation dépasse toujours 20 % en Lituanie, Pologne, Roumanie et Bulgarie alors que dans les pays les plus riches de l'Union européenne, cette part est tombée en dessous de 15 % depuis plus d'une dizaine d'années.

Les dépenses consacrées à la culture, aux loisirs et aux communications progressent plus rapidement que la moyenne des dépenses, portées par le dynamisme du secteur des communications, avec notamment la généralisation de l'équipement informatique et de l'accès internet au domicile.

La part des dépenses des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants est significativement plus élevée dans les pays du Sud de l'Europe, en raison du tourisme.

Les conditions de vie dans les différents pays de l'Union européenne sont très inégales, par exemple, en ce qui concerne la possibilité de partir en vacances. En 2008, 37 % des habitants de l'Union européenne déclarent être dans l'incapacité de s'offrir une semaine de vacances (*figure 2*). Ils sont largement minoritaires dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et au Luxembourg : entre 10 et 20 % des habitants. Ils sont plus nombreux dans les pays d'Europe de l'Ouest : entre 20 et 40 % des habitants. En revanche, ils sont nettement majoritaires en Pologne, au Portugal, à Malte et en Hongrie : entre 60 et 70 % des habitants. En Roumanie, ce sont même 75 % des habitants qui déclarent ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année. ■

Définitions

Dépenses de logement : elles incluent ici l'ensemble des dépenses relatives au logement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.) y compris les loyers dits « fictifs », c'est-à-dire les montants que les ménages propriétaires auraient à verser s'ils devaient louer leur habitation.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2010 », *Livres statistiques*, Eurostat, septembre 2010.
- « The social situation in the European Union 2009 », *Livres statistiques*, Eurostat, juillet 2010.
- « Combating poverty and social exclusion », *Livres statistiques*, Eurostat, janvier 2010.
- « Living conditions in Europe », Eurostat, décembre 2008.

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages dans l'Union européenne en 2008, en valeur

en %

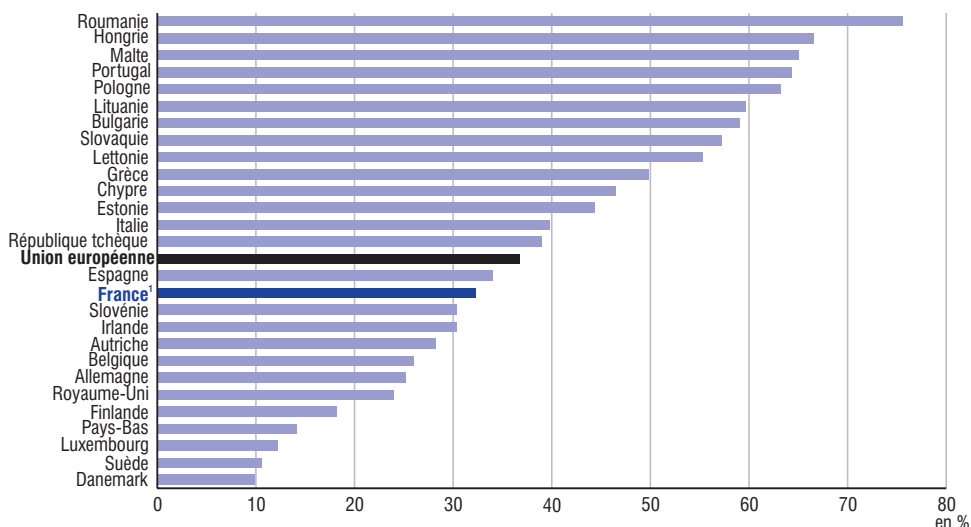
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres
Allemagne	31,1	13,8	11,4	12,2	5,7	25,8
Autriche ²	27,7	12,8	10,5	14,2	11,3	23,5
Belgique	29,6	12,0	12,8	12,0	5,8	27,8
Bulgarie ²	24,0	18,0	21,8	11,5	8,9	15,8
Chypre	18,0	15,6	16,2	9,7	11,1	29,4
Danemark	32,9	12,8	11,2	13,1	6,1	23,9
Espagne	22,7	11,5	14,0	11,3	17,7	22,8
Estonie	24,9	15,5	19,0	10,4	6,0	24,2
Finlande	30,3	11,7	12,4	14,3	6,6	24,7
France	31,3	14,7	13,6	11,8	6,2	22,4
Grèce	21,7	10,4	16,5	8,7	13,2	29,5
Hongrie	24,8	15,5	17,5	11,3	5,1	25,8
Irlande	28,4	12,3	9,6	10,2	13,1	26,4
Italie	28,7	12,9	14,7	9,4	10,0	24,3
Lettonie ²	26,1	12,5	18,1	12,1	4,7	26,5
Lituanie	18,2	18,7	22,9	10,6	3,7	25,9
Luxembourg	29,6	19,2	8,5	9,8	7,0	25,9
Malte	20,0	12,9	17,9	16,5	13,4	19,3
Pays-Bas	29,0	12,3	11,3	14,9	5,2	27,3
Pologne	28,1	9,3	20,1	10,8	2,8	28,9
Portugal ²	20,8	14,1	16,2	9,5	10,5	28,9
République tchèque	26,9	11,5	16,3	14,2	6,8	24,3
Roumanie ²	28,0	16,1	27,9	7,0	5,1	15,9
Royaume-Uni	26,6	15,1	9,1	13,4	10,5	25,3
Slovaquie	31,1	7,6	17,7	13,2	6,6	23,8
Slovénie	24,2	16,2	14,4	12,8	7,2	25,2
Suède	31,8	13,1	12,3	14,7	5,5	22,6
Union européenne	28,2	13,4	12,9	11,9	8,6	25,0

1. Voir Définitions.

2. Autriche, Lettonie, Roumanie : données de 2007 ; Portugal, données de 2006 ; Bulgarie, données de 2005.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2010).

2. Personnes n'ayant pas eu les moyens de se payer une semaine de vacances en 2008



1. France métropolitaine.

Note : part des personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence a déclaré que son ménage est dans l'incapacité de se payer une semaine de vacances annuelles loin du domicile.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2010).